



SEANCE DU 30 AVRIL 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	42
Membres excusés et représentés	4
Membres absents non représentés	3

LE DÉPUTÉ-MAIRE

 SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire
 Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Catherine JUAN, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Anne PÉCHINÉ, M. Roméo DE AMORIM, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Maire-Adjoint
 M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Christophe DELPOUGET, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Hélène LERAITRE, M. Henri PETTENI, Mme Nazan EROL, M. Didier KOOLENN, Mme Rosa JURADO, M. Laurent DUBOIS, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, M. Jacques LEROY, M. Yannick BRUNET, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Dominique SOULIS qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à Mme Valérie CHAZETTE, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, M. Jean-Richard TESSIER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LAGARDE.

Etaient absents non représentés :

Mme Sabine CHABOT, Mme Pascale LUCIANI-BOYER.

Au cours de la séance : Mme Pascale LUCIANI-BOYER entre au point 5, Mme Sabine CHABOT a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY au point 6, Mme Dominique SOULIS entre au point 7.1, Mme Sabine CHABOT entre au point 10, M. Cédric LAUNAY quitte la séance au point 10 et donne pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Pierre-Michel DELECROIX quitte la séance au point 17, M. Pierre-Michel DELECROIX entre au point 18, M. Jean-Philippe COMBE quitte la séance au point 22, M. Jean-Philippe COMBE entre au point 24.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014.

Unanimité

3. Vœu rythmes scolaires : Opposition à la semaine de 4 jours et demi et demande de dérogation

- S'oppose à la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours et demi ;

- Demande une dérogation spécifique à la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour le maintien de l'organisation actuelle de la semaine de quatre jours dans les écoles primaires de la ville.

Majorité

41 Pour

3 Abstentions (M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Patricia RIBEIRO)

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

ADMINISTRATION GENERALE

4. Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)

Fixe à 17 le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat siégeant avec voix délibérative.

Majorité

44 Pour

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

5. Election des représentants de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.)

A. Election des 6 représentants du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés

Procède à l'élection au scrutin secret.

Sont candidats :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « Fidèles à Saint-Maur »	Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »
Valérie FIASTRE	Jacques LEROY	Thierry COUSIN	Denis LAURENT
Sylvain BERRIOS	Pascale CHEVRIER		
Anne PÉCHINÉ			
Rosa JURADO			
Jean-François LE HELLOCO			
Christophe DELPOUGET			

Bulletins trouvés dans l'urne :	48
Blancs et nuls :	2
Suffrages exprimés	46
Majorité absolue :	25
Obtiennent :	
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	31 voix
Liste « Fidèles à Saint-Maur »	7 voix
Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	6 voix
Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »	2 voix

Sont élus représentants du Conseil municipal devant siéger au Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés :

- Valérie FIASTRE, Conseillère municipale
- Sylvain BERRIOS, Maire
- Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint
- Rosa JURADO, Conseillère municipale
- Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
- Christophe DELPOUGET, Conseiller municipal

B. Election des représentants devant siéger au titre des personnalités qualifiées

1. Election du premier représentant devant siéger au titre des personnalités qualifiées

Procède à l'élection au scrutin secret.

Sont candidats :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »
Mme Nadia LECUYER	M. Jacques-Nicolas DE WECK

Bulletins trouvés dans l'urne :	48
Blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés	48
Majorité absolue :	25
Obtiennent :	
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	33 voix

Liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages » 15 voix

Est élue premier représentant siégeant au titre des personnalités qualifiées, Mme Nadia LECUYER.

2. Election du deuxième représentant devant siéger au titre des personnalités qualifiées

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Est candidat :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » : M. Pierre GUILLARD

Nombre de voix obtenues : 39 voix.

Est élu deuxième représentant siégeant au titre des personnalités qualifiées, M Pierre GUILLARD.

Majorité

39 Pour

9 Abstentions : (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

3. Election du troisième représentant devant siéger au titre des personnalités qualifiées en tant qu'élu d'une collectivité de ressort de la compétence de l'Office autre que la collectivité de rattachement

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Est candidat :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » : M. Christophe IPPOLITO, Maire-Adjoint de la ville de Nogent-sur-Mame

Nombre de voix obtenues : 39 voix

Est élu troisième représentant siégeant au titre des personnalités qualifiées en tant qu'élu d'une collectivité de ressort de la compétence de l'Office autre que la collectivité de rattachement, M. Christophe IPPOLITO.

39 Pour

9 Abstentions : (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

C. Election du représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Sont candidats :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »
Insertion Service	Solidarités nouvelles pour le logement

Obtiennent :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » 45 voix

Liste « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » 3 voix

Est élue au titre du représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, l'association « Insertion Service ».

Majorité

6. Election des neuf délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (S.I.E.M.)

Procède à l'élection au scrutin secret parmi le Conseil municipal des neuf délégués de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés qui siégeront au Conseil d'administration de la Société anonyme Immobilière d'Economie mixte de Saint-Maur-des-Fossés.

Candidat(s) :

Liste présentée par « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »

Mme Anne PÉCHINÉ
Mme Nicole CERCLEY
Mme Agnès CARPENTIER
Mme Geneviève GAUTRAND

M. Pierre-Michel DELECROIX
M. Jean-François LE HELLOCO
Mme Nazan EROL
Mme Valérie FIASTRE
M. Jean-Marc BRETON

Liste présentée par « Fidèles à Saint-Maur »

Mme Pascale CHEVRIER
M. Bernard VERNEAU
Mme Pascale LUCIANI-BOYER

Liste présentée par « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »

M Thierry COUSIN

Liste présentée par « SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »

M. Denis LAURENT

Bulletins trouvés dans l'urne :	49
Blancs et nuls :	1
Suffrages exprimés :	48
Majorité absolue :	25
Obtiennent :	
Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX »	33 voix
liste « Fidèles à Saint-Maur »	7 voix
liste « Saint-Maur DEMAIN, un nouveau souffle pour Saint-Maur et ses villages »	6 voix
« SAINT-MAUR ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE »	2 voix

Sont élus délégués de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés qui siègeront au Conseil d'administration de la Société anonyme Immobilière mixte de Saint-Maur-des-Fossés :

Mme Anne PÉCHINÉ, Maire-Adjoint
Mme Nicole CERCLEY, Maire-Adjoint
Mme Agnès CARPENTIER, Conseillère municipale
Mme Geneviève GAUTRAND, Conseillère municipale
M. Pierre-Michel DELECROIX, Maire-Adjoint
M. Jean-François LE HELLOCO, Maire-Adjoint
Mme Nazan EROL, Conseillère municipale
Mme Valérie FIASTRE, Conseillère municipale
M. Jean-Marc BRETON, Conseiller municipal

Majorité

7. Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés autorisé à exercer les fonctions de Président assurant les fonctions de Directeur Général

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection parmi les délégués du Conseil municipal au conseil d'administration de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, du délégué autorisé à exercer les fonctions de Président ou de Directeur Général.

Candidat:

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » : Madame Valérie FIASTRE

Obtiennent :	
Madame Valérie FIASTRE	37 voix

Est élue déléguée autorisée à exercer les fonctions de Président ou de Directeur Général de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés :
Madame Valérie FIASTRE, Conseillère municipale

Majorité

37 Pour
6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)
6 Abstentions (Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

7.1. Ajout d'un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence : Acquisition d'une action de la Société Immobilière d'Économie Mixte (S.I.E.M.) de Saint-Maur-des-Fossés à Mme Valérie FIASTRE

Décide d'acquiescer l'action de la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés actuellement détenue par Mme Valérie FIASTRE au prix de la valeur nominale de l'action, soit 20 euros, représentant une dépense de 20 euros sur un crédit à ouvrir sur le budget de l'exercice 2014.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Majorité

43 Pour
6 Abstentions (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

8. Élection du délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés qui représentera la Commune aux Assemblées Générales des Actionnaires

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection du délégué qui représentera la Commune aux assemblées générales des actionnaires de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, et auquel le Conseil municipal donne pouvoir à cet effet.

Candidat(s) :

Liste « SAINT-MAUR, NOTRE CHOIX » : Mme Dominique WAGNON

Obtiennent :	
Mme Dominique WAGNON	33 voix

Est élue pour représenter la Commune aux assemblées générales des actionnaires de la Société Immobilière d'Économie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés, et auquel le Conseil municipal donne pouvoir à cet effet : Mme Dominique WAGNON, Maire-Adjoint.

Majorité

33 Pour
16 Abstentions (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, Mme Pascale CHEVRIER, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG,

Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

9. Communication du rapport d'activité 2012 du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Donne acte de la communication du rapport d'activité 2012 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

Dont acte

FINANCES COMMUNALES

10. Vote du budget primitif 2014 du budget principal intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante (+ 8 577 810,38 €):

> Affectation en section de fonctionnement :	+ 2 176 913,45 €
> Affectation en section d'investissement :	+ 6 400 896,93€

Approuve et arrête le budget primitif du budget principal de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	144 365 019,45 €	144 365 019,45 €
INVESTISSEMENT	38 757 488,57 €	38 757 488,57 €
TOTAL	183 122 508,02 €	183 122 508,02 €

Majorité
36 Pour
9 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
3 Absentions (Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)
1 Ne prend pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

11. Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de l'eau intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

- Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante (+ 1 699 333,49 €):

- affectation en section d'exploitation :	+ 948 355,61 €
- affectation en section d'investissement :	+ 750 977,88 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'eau de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	8 595 755,61 €	8 595 755,61 €
INVESTISSEMENT	9 360 577,88 €	9 360 577,88 €
TOTAL	17 956 333,49 €	17 956 333,49 €

Majorité
36 Pour
9 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
3 Absentions (M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale CHEVRIER)
1 Ne prend pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

12. Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de l'assainissement intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante (+ 1 487 090,37 €):

> Affectation en section d'exploitation :	+ 1 487 090,37 €
> Affectation en section d'investissement :	0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	11 402 200,37 €	11 402 200,37 €
INVESTISSEMENT	2 832 162,89 €	2 832 162,89 €
TOTAL	14 234 363,26 €	14 234 363,26 €

Majorité
36 Pour
9 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
3 Absentions (Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)
1 Ne prend pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

13. Vote du budget primitif 2014 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante (+ 478,38 €):

- > Affectation en section d'exploitation : + 338,78 €
- > Affectation en section d'investissement : + 136,60 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe de gestion des parcs de stationnement de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	2 131 528,78 €	2 131 528,78 €
INVESTISSEMENT	897 194,60 €	897 194,60 €
TOTAL	3 028 723,38 €	3 028 723,38 €

Majorité
36 Pour
9 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
3 Abstentions (Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE)
1 Ne prend pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

14. Vote du budget primitif 2014 du budget annexe du cinéma Le Lido intégrant l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Reprend dans le budget primitif 2014 les reports de crédits, le solde d'exécution brut d'investissement et l'affectation du résultat de l'exercice 2013

Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2013 repris dans le budget primitif 2014 de la manière suivante (+ 11 559,42 €):

- > Affectation en section d'exploitation : + 11 559,42 €
- > Affectation en section d'investissement : 0 €

Approuve et arrête le budget primitif du budget annexe du cinéma « Le Lido » de l'exercice 2014 voté par chapitre, en équilibre section par section aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	391 559,42 €	391 559,42 €
INVESTISSEMENT	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	403 559,42 €	403 559,42 €

Majorité
36 Pour
6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)
6 Abstentions (Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
1 Ne prend pas part au vote (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

15. Budget primitif 2014 Vote des taux des taxes directes locales

Fixe ainsi qu'il suit le taux communal d'imposition de chacune des taxes directes locales pour 2014 :

> Taxe d'habitation	22,70%
> Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,09%
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34,63%
> Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)	28,06%

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2014 (état 1259 COM) fourni par la Préfecture du Val-de-Marne.

Majorité
36 Pour
13 Contre (Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

16. Budget primitif 2014 Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Fixe à 8,33 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2014.

Dit que ce taux sera reporté sur l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (état 1259 TEOM C) fourni par la Préfecture du Val-de-Marne.

Majorité
37 Pour
3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
9 Abstentions (Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

17. Subvention pour contraintes particulières à verser au budget annexe de gestion des parcs de stationnement pour l'exercice 2014

Décide le versement d'une subvention pour contraintes particulières pour 2014 de 1 400 000 euros hors taxes, au budget annexe de gestion des parcs de stationnement, sur un crédit s'y rapportant ouvert au budget principal de l'exercice 2014.

Majorité
36 Pour
3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
9 Abstentions (Mme Patricia RIBEIRO, M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

18. Modification du tableau des effectifs du personnel

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs et la mise à jour globale du tableau des effectifs.

Décide que les emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats titulaires, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Décide qu'à l'issue d'une procédure de recrutement infructueuse de candidats titulaires, les postes de Catégorie A pourront, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifieront (article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée), être pourvus par des agents non titulaires, sur la base d'un contrat de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

Les mêmes exigences de diplômes et d'expérience seront exigées que pour un agent de Catégorie A titulaire. La rémunération de ces agents non titulaires s'appuiera sur la grille indiciaire et sur le régime indemnitaire applicables au cadre d'emplois et au grade concernés par le recrutement, eu égard aux compétences et à la nature des diplômes de la personne concernée.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Majorité
40 Pour

6 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, M. Thierry COUSIN, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER)
3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

19. Mise en place des modalités relatives à l'exercice du droit à la formation des élus municipaux

Décide que chaque Conseiller municipal a le droit de bénéficier d'une formation financée par la Commune, dans la limite de 18 jours maximum au cours de la mandature.

Décide qu'une équivalence est établie pour les formations à caractère forfaitaire ne pouvant se décomposer en jours, telles que les formations par Internet ou en université pour lesquelles les droits d'inscription annuels sont forfaitaires, sur la base d'un jour par tranche indivisible de 500 € de droit d'abonnement ou d'inscription.

Décide que la Commune inscrira chaque année à son budget (fonction 92021 – nature 6535) un crédit de 30 000 € destiné à la formation des Conseillers municipaux.

Décide que les modalités de demande de prise en charge par la Commune sont les suivantes :

- Les Conseillers municipaux souhaitant bénéficier d'une formation financée par la Commune doivent en informer le Maire par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines de la Mairie par courrier au moins 3 semaines à l'avance, en donnant toutes informations nécessaires relatives au thème, aux dates et au prix et aux coordonnées de l'organisme de formation, de façon à permettre une vérification de la compatibilité de la dite formation avec les conditions de la présente délibération.

- Le Maire informe au plus tard 15 jours à l'avance le Conseiller demandeur de la suite réservée à sa demande, et en cas de refus lui indique les motifs (quota des 18 jours atteint, crédit de l'année épuisé, thème sans rapport avec la fonction de Conseiller municipal, organisme non spécialisé dans la formation ou non agréé par le Conseil national de la formation des élus locaux).

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

20. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, pour l'année 2013.

Dont acte

21. Fixation sur le territoire communal du périmètre portant délimitation des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme - Secteur La Varenne / Champignol

Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté déclarant « zone contaminée par les termites » le périmètre de 100 mètres autour de l'habitation détectée, voir plan et liste ci-jointes, à l'intérieur duquel il sera fait obligation aux propriétaires d'immeubles bâtis ou non bâtis de procéder dans les six mois, à compter de la notification de l'arrêté, à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou curatifs d'éradication nécessaires,

Autorise Monsieur le Maire à faire procéder, en cas de carence du propriétaire ou de ses ayants-droits, aux frais de ces derniers, aux travaux de recherche et d'éradication nécessaires dans les conditions prévues à l'article L.133-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Autorise Monsieur le Maire à délimiter par arrêté municipal de nouveaux secteurs contaminés par les termites en cas de nouvelles déclarations de présence de termites sur le territoire de la commune,

Autorise Monsieur le Maire à demander la modification de l'arrêté préfectoral fixant les communes infestées dans le département du Val-de-Marne.

Unanimité

JEUNESSE ET SPORTS

22. Attribution de subventions aux associations sportives

Attribue, au titre de l'année 2014, des subventions aux associations sportives pour un montant de 400 620 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations.

Au titre des manifestations :	
Amicale Boule Gambetta (Participation à divers championnats)-----	400 €
Association Hippique les Bagaudes (Concours nationaux et animations)-----	19 000 €
VGA Boules Parisiennes (Concours 2014)-----	500 €
VGA Boxe Anglaise (Tournoi de France du 4 avril 2014)-----	9 000 €
VGA Escrime (Coupes du Monde 2014)-----	24 000 €
Au titre de la promotion du sport :	
OCEANAUTES DU VAL DE MARNE (Aménagement du siège)-----	5 000 €
Tae Kwon Do Club de St-Maur(Coupe de France vétérans 2014 à Dunkerque)-----	200 €
Tae Kwon Do Club de St-Maur (Championnat de France 2014 à Lyon)-----	1 300 €
SMUS Judo (Stage international au Brésil)-----	6 000 €
STELLA Sports Handball (Coupe de France féminine)-----	5 000 €
VGA Saint-Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2013-2014)-----	180 €
US Lusitanos de Saint Maur (Coupons d'aide à la pratique sportive 2013-2014) -	540 €

Au titre des contrats d'objectif :

Association Hippique les Bagaudes (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	1 000 €
STELLA Sports Badminton (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	2 000 €
STELLA Sports Handball (Contrat d'objectif 2013-2014 2e partie)-----	164 000 €
Tae Kwon Do Club de Saint-Maur (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	10 000 €
US Lusitanos de Saint Maur (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	4 000 €
VGA Basket (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €
VGA Boxe (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	4 000 €
VGA Escrime (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	21 000 €
VGA Football Féminin (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €
VGA Haltérophilie (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	2 000 €
VGA Natation Synchronisée (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	3 500 €
VGA Plongeon (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	13 000 €
VGA Rugby (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	20 000 €
VGA Tennis de Table (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	31 000 €
VGA Voile (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	6 000 €
VGA Volley Ball (Contrat d'objectif 2013-2014)-----	8 000 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Autorise Monsieur le Maire à signer les « conventions d'objectifs et de moyens » à intervenir avec les associations concernées, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

23. Indemnité représentative de logement des Instituteurs: fixation du taux de base pour l'année 2013

Donne un avis favorable sur le montant du taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs fixé à 220,64€ au titre de l'année 2013.

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

24. Attribution d'une subvention au centre communal d'action sociale sur le budget de la Ville (exercice 2014).

Attribue, au titre de l'année 2014, une subvention de 610.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2014.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

25. Avenant n°6 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement des piscines - Lot n°1: bâtiments d'enseignement et assimilés (groupes scolaires, cuisine centrale, petite enfance)

Approuve le projet d'avenant n°6 au marché relatif aux prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 1 conclu avec Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES avec pour son nom commercial COFELY - 1 Place des Degrés - 92800 PUTEAUX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

26. Avenant n°5 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°2: ensemble des autres bâtiments communaux

Approuve le projet d'avenant n°5 au marché relatif aux prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 2 conclu avec Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES avec pour son nom commercial COFELY - 1 Place des Degrés - 92800 PUTEAUX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

27. Avenant n°3 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°3: ensemble des piscines de Saint-Maur

Approuve le projet d'avenant n°3 au marché relatif aux prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 3 conclu avec Société DALKIA – Centre Collectivités et Habitat PARIS Première Couronne – Le Chantereine – 14, rue de la Litte – 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

28. Avenant n°3 au marché de prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux et au traitement d'eau des piscines - Lot n°4: bâtiments isolés équipés de chaudière de petite puissance

Approuve le projet d'avenant n°3 au marché relatif aux prestations d'exploitation des installations de chauffage des ensembles immobiliers communaux, et traitement d'eau des piscines – lot 4 conclu avec Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES avec pour son nom commercial COFELY - 1 Place des Degrés - 92800 PUTEAUX et autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

- 29. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dont acte

La séance est levée à 23h35.